

Les Territoires

suite aux résolutions du Conseil territorial du Yukon et du Conseil des Territoires du Nord-Ouest demandant que le gouvernement applique les principes constitutionnels et démocratiques permettant l'établissement d'un régime de gouvernement entièrement représentatif et responsable au Territoire du Yukon et aux territoires du Nord-Ouest respectivement.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que cette résolution soit débattue maintenant après que le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien se soit réuni plusieurs fois pour étudier les dispositions du bill C-13, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien. Je n'ai pas l'intention de parler des témoignages présentés pendant les réunions du comité étant donné que cela enfreindrait les règles de la Chambre. Des représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest y ont dit des choses qui ont un rapport direct avec la résolution à l'étude. Je ne veux pas parler trop longtemps afin que la résolution puisse être mise aux voix avant la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, même si je serais étonné que cela se fasse.

• (1700)

Pendant toutes mes années à la Chambre, je n'ai jamais vu un si grand nombre de représentants venir du Nord, des deux territoires, pour témoigner devant un comité permanent de la Chambre et exprimer leurs opinions. Le comité permanent essaie depuis quelque temps d'obtenir l'autorisation de se rendre dans le Nord pour entendre l'opinion des gens. Nous commençons à en avoir assez, monsieur l'Orateur, et je suis certain que les députés se sont rendu compte de l'impatience des gens du Nord à cet égard, de devoir constamment faire des trajets de 4,000 milles à l'aller et 4,000 milles au retour, pour demander avec respect au «grand-père blanc» de les écouter.

De même, nous en avons assez des décisions constantes qui sont prises ici à Ottawa et appliquées dans les territoires et dans le Nord par ceux que nous appelons affectueusement les «experts instantanés du Nord», ceux qui sortent de leur bureaucratie, de leur tour d'ivoire, pour venir au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et s'en retournent convaincus qu'ils connaissent parfaitement tous les problèmes qui affligent les habitants du Nord. Le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a été très chanceux d'être autorisé par la Chambre à visiter le Yukon en 1973. En décembre de cette année-là, sous la présidence de mon ami et collègue en vertu de la constitution—le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Buchanan)—le comité a réellement visité le Yukon et tenu des assemblées pendant un temps assez long. C'est à cette époque que le sujet de cette résolution a été soulevé.

Les membres du comité qui ont assisté alors à la réunion de Whitehorse sont les suivants: les députés de Portage (M. Masniuk), de Lotbinière (M. Fortin), de Sainte-Marie (M. Dupont), de Sherbrooke (M. Pelletier) dont je parlerai tantôt puisqu'il était apparemment le porte-parole de ceux de son parti qui étaient présents; il y avait en outre les députés de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), de Moose Jaw (M. Neil), de York-Ouest (M. Fleming), de Kingston et les Îles (M^{11e} MacDonald), le ministre actuel, les députés de London (M. Buchanan), moi-même, de Prince George-Peace River (M. Oberle), de Brandon-Souris (M. Dinsdale), de Richelieu (M. Côté),

[M. Nielsen.]

de Gaspé (M. Cyr), le président actuel du comité, le représentant de Rocky Mountain (M. Clark), le député d'alors de Comox-Alberni (M. Barnett) qui n'est plus avec nous à la Chambre, et le dernier mais non le moindre, l'estimable député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), ancien secrétaire parlementaire du ministre de l'époque. Le ministre a un nouveau secrétaire parlementaire en la personne de l'exquise représentante de Skeena (M^{me} Campagnolo) qui m'a séduit au comité tant par sa logique que par son charme. J'ose espérer qu'elle-même et les députés de son parti qui font partie du comité appuieront mes propos lorsqu'ils liront le compte rendu des délibérations.

La résolution invite simplement le gouvernement du Canada, comme nous l'avons fait depuis des années, à présenter à la Chambre des mesures donnant suite aux résolutions adoptées par les conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, mais je vais laisser à mon collègue du Nouveau parti démocratique le soin de traiter de la question.

D'abord, permettez que je déplore l'absence du représentant des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). S'il avait été ici, je suis certain qu'il aurait appuyé la motion, comme il l'a fait au comité quand la motion a été débattue à Whitehorse. Mais je suis sûr qu'il sera bien représenté par le porte-parole de son parti. La partie la plus intéressante des discussions qui se sont tenues à Whitehorse le 12 décembre 1973, a porté sur les observations du député de Sherbrooke. Si on me permet de me reporter à ses propos qui figurent à la page 140 du compte rendu de la séance, le député a déclaré:

Depuis que nous sommes ici, nous avons vu toutes sortes de données statistiques concernant le parc . . .

Il parle du parc national.

...la faune et ainsi de suite. Pourriez-vous me dire combien d'habitants du Yukon souscriraient à l'idée de faire de leur territoire la onzième province du Canada?

M. McKinnon, qui était encore membre du conseil législatif du Yukon a répondu, presque 95 p. 100. Le député de Sherbrooke a alors posé une autre question, qui était plutôt une déclaration qu'une question, il a dit:

Ce qui m'étonne c'est que la dernière province à se joindre au Canada l'a fait en 1949. Les habitants de cette province voulaient se rattacher au Canada et les élections et les référendums ont porté sur la question. Vous faites partie du Canada et pourtant, d'après ce que je vois, vous n'êtes pas encore de vrais Canadiens.

C'est là, bien entendu, notre principal grief: nous sommes des citoyens de second ordre au Canada. Bien que nous devons nous imposer des impôts sur l'ordre du ministre, du gouverneur en conseil et du gouvernement en place, nous n'avons même pas les pouvoirs d'une administration municipale pour ce qui est de dépenser ce revenu. Dans le cas d'une administration municipale, le maire et les échevins ont non seulement le droit de lever des impôts, mais ils peuvent encore décider de les dépenser comme bon leur semble: tant pour le pavage, tant pour l'amélioration des installations municipales et ainsi de suite. Mais on nie même ce pouvoir aux prétendus représentants élus des habitants du Yukon.

Certains progrès ont été faits vers un gouvernement responsable au Yukon. Cela a commencé en 1958. Lors-